

A.F.S.N (Action Formation Système Numérique)

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €

Immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 953 024 205

Siège social : 83 RUE CHARLES ROBIN, 01000 BOURG-EN-BRESSE

## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 05 mai,

A dix heures,

Les associés d'A.F.S. N, société par action simplifiée au capital de 1 500 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société sis 83 RUE CHARLES ROBIN, 01000 BOURG-EN-BRESSE, sur convocation de la présidente.

Etaient présents :

Madame OULBAGHDADI KHADIJA, qui détient 500 Actions

ELOKAILI FARID, qui détient 500 Actions

EL MAHRAOUI MOHAMED, qui détient 500 Actions

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

### **Résolution 1 – Approbation des comptes de liquidation**

Après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 30/04/2025, les associés approuvent lesdits comptes présentant un solde positif de 31 255 euros.

### **Résolution 2 – Répartition du solde de liquidation**

Les associés décident que le boni de liquidation qui s'élève à 31 255 euros sera réparti entre les associés de manière équitable.

### **Résolution 3 – Fin du mandat du Liquidateur**

Les associées décident de la clôture définitive de la liquidation de la société.

Les associés donnent quitus au Liquidateur et le décharge de ses fonctions de liquidation à ce jour.

### **Résolution 4 - Délégation de pouvoirs en vue des formalités**

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

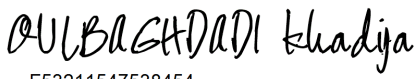
De tout ce qui est décidé ci- dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Certifié conforme à l'original

Fait à BOURG-EN-BRESSE

La Présidente,

Madame OULBAGHDADI KHADIJA

Signé par :  
  
F53211547538454...